

NOTE DE PRESENTATION :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

EXERCICE 2022


La population atteint 6 556 habitants au 1^{er} janvier 2022. La commune de Grandchamp des Fontaines fait partie de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre regroupant 12 communes du territoire.

I – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Pour l'année 2022, le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 7 259 000 € et en investissement à 4 370 000 € incluant des restes à réaliser (RAR) en dépenses, pour 274 733.69 €, et en recettes, pour 51 764 €.

Les nouveaux crédits inscrits en dépenses et recettes réelles, hors restes à réaliser, s'articulent comme suit :

	Charges	Produits
Section de Fonctionnement	Charges réelles de fonctionnement 6 356 000 €	Résultat antérieur 350 000 €
	Intérêts de la dette 63 000 €	Recettes réelles de fonctionnement 6 901 800 €
	Epargne brute 380 000 €	
Section d'Investissement	Capital de la dette 405 000 €	Epargne brute 380 000 €
	Dépenses réelles d'investissement 3 563 066 €	Résultat antérieur 534 134 €
		Affectation du résultat Subventions et dotations Produit des cessions 2 324 102 €
		Emprunt 500 000 €



A. Détail de la section de fonctionnement

Le budget 2022 sera marqué par une forte augmentation des dépenses d'énergies et le retour à une augmentation maîtrisée des charges de personnel.

La progression de la section de fonctionnement de 6.3 % reste contrôlée au vu de la dynamique de notre population et des effectifs scolaires. Elle est présentée en équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 7 259 000 €.

1- En recettes de fonctionnement

Au résultat excédentaire du budget communal 2021 d'un montant de 685 325.33 € s'ajoute le résultat antérieur reporté de 363 621.97 €, soit un résultat global de fonctionnement de 1 048 947.30 €.

L'affectation d'un montant de 698 947.30 € est prévue pour abonder la section d'investissement, le solde est inscrit pour 350 000 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022.

⇒ Les atténuations de charges de personnel : chapitre 013 estimées à 123 000 € comprennent :

- La participation pour l'agence postale, 12 600 €.
- Une estimation du remboursement de supplément familial de traitement.
- Une estimation des remboursements liés aux arrêts maladie et congés maternité attendus et à venir.

⇒ Les produits des services et du patrimoine : chapitre 70 pour 900 000 €.

Le produit attendu est estimé avec une progression de 13.9 % par rapport à la prévision 2021 mais seulement de 3.92 % par rapport au réalisé 2021.

- Les concessions cimetière, 3 700 €.
- Redevance d'occupation du domaine public, pour les opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'énergie, 22 000 €.
- L'accueil périscolaire, 205 000 € soit + 20 000 € en lien avec la suppression de la minoration de la 1^{ère} heure d'accueil du soir depuis septembre 2021 et l'augmentation des effectifs.
- L'accueil de loisirs et l'animation jeunesse, 106 000 €, en progression de 10 000 € par rapport au budgétisé 2021.
- Les restaurants scolaires, 475 000 € soit + 75 000 € en raison de l'augmentation des effectifs et d'une révision des tarifs pour la rentrée prochaine.
- La maison de la petite enfance, 80 000 €.
- Régie publicitaire pour le véhicule CITYBUS, 7 100 €, une dépense du même montant est inscrite.

- ⇒ Les impôts et taxes : chapitre 73 avec une enveloppe de 4 150 580 €, + 6 % par rapport au budgétisé 2021.

En matière d'imposition, une revalorisation des bases des valeurs locatives est prévue de + 3.4 % par l'Etat et la collectivité prévoit une revalorisation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de + 2%, ce qui portera le taux de TFPB à 37.66 %.

Le taux du foncier non bâti est, quant à lui, maintenu sans revalorisation à 50.92 %.

Pour l'estimation de l'assiette d'imposition une hypothèse de 60 unités foncières a été retenue. En attendant la notification des bases, une enveloppe de 3 455 300 € est inscrite en produit d'imposition directe.

- L'attribution de compensation, versée par Erdre et Gesvres estimée à 120 100 €.
- La dotation de solidarité communautaire, en lien avec la mutualisation des services Autorisation du Droit des Sols et Ressources Humaines estimée à 138 340 €.
- Les droits de mutation estimés à 300 000 € soit - 30 000 €, par rapport au budgétisé 2021.
- La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, 15 000 € soit – 25 000 €.
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - FPIC, 104 000 €.
- Fonds National de Garantie Individuelle des Collectivités, 17 840 €.

- ⇒ Les dotations et participations : chapitre 74 avec une prévision de 1 669 000 €, + 7.1 % par rapport au BP 2021 se répartissent comme suit :

- La dotation forfaitaire estimée à 470 000 €.
- La dotation de solidarité rurale estimée à 380 000 € comprenant la fraction cible.
- La dotation nationale de péréquation estimée à 200 000 € en diminution de 10 000 €.
- Les participations de l'Etat au titre des élections, et pour les rythmes scolaires avec la prise en compte des seuls élèves des écoles publiques, 60 400 €, soit – 31 600 € par rapport au budgétisé 2021.
- Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du Contrat Enfance Jeunesse et des prestations de services, estimées à 480 000 € intégrant les nouvelles prestations de service pour la pause méridienne et la jeunesse, soit + 42 900 € par rapport à la prévision 2021.

- ⇒ Les produits de gestion courante : chapitre 75 enveloppe de 57 700 €, + 6.9 % par rapport au BP 2021.

- Les revenus des immeubles, 56 860 € pour les loyers de 5 logements et 2 cases commerciales en sus des locations de salles aux particuliers pour l'organisation de fêtes de familles, avec une variation de 3 700 € avec le nouveau logement Place de l'Eglise.
- Produits divers, photocopies, fourrière, 840 €.

2- En dépenses de fonctionnement :

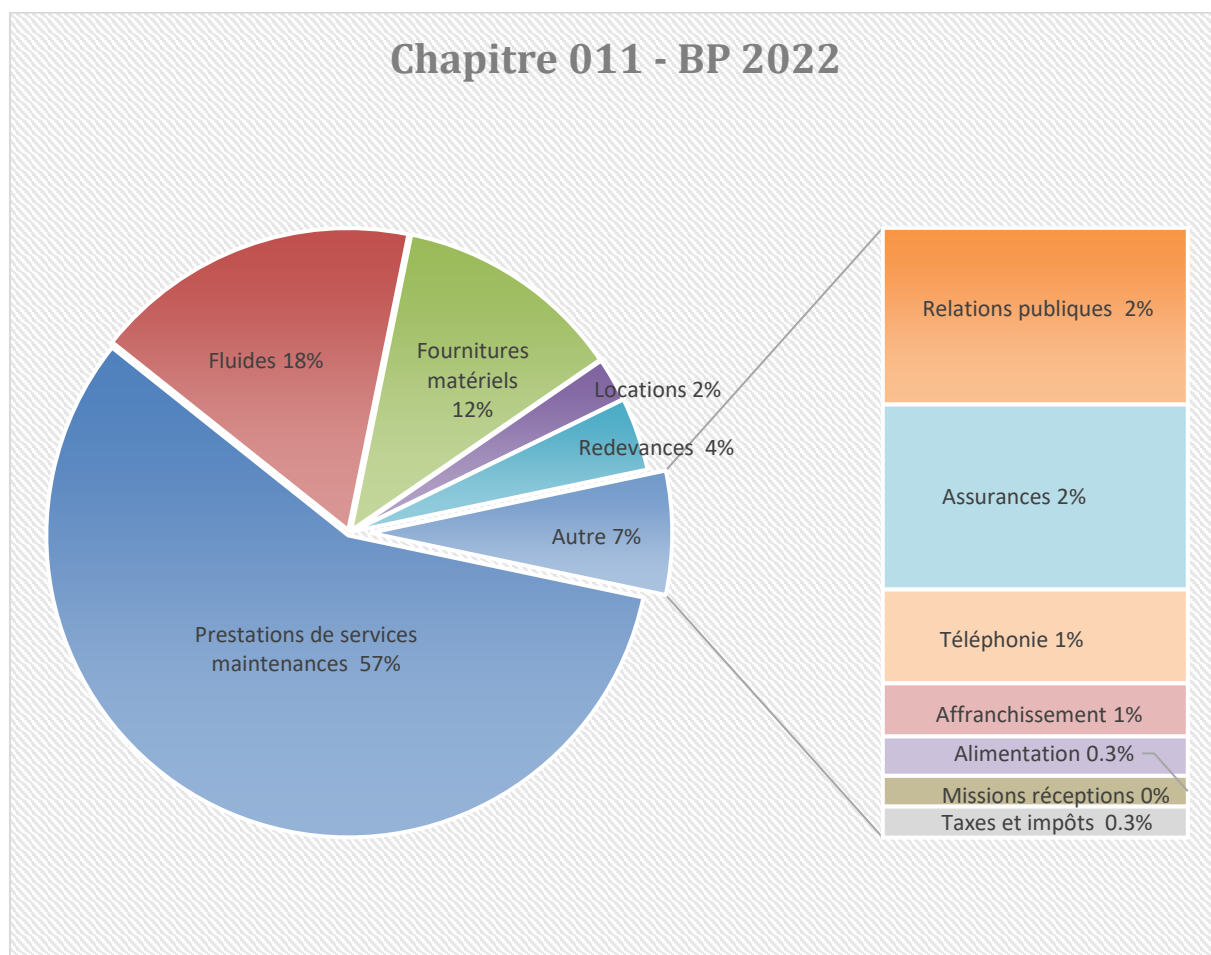
En 2021, les facteurs d'évolution qui sous-tendent la croissance des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- ⇒ Un taux de croissance de la population de + 4,16 % ;
- ⇒ Un taux de croissance du nombre d'élève primaire de 1,11 % ;
- ⇒ Un taux de croissance du nombre d'équivalent temps plein de +3,6 %.

Pour 2022, la maîtrise des dépenses de personnel a un rythme soutenable demeure un enjeu stratégique.

Néanmoins, certaines dépenses de personnel mutualisé avec Erdre et Gesvres pour 2021 et 2022 viennent impacter, en 2022, le chapitre des dépenses de personnel, pour près de 120 000 € (services communs autorisation du droit des sols et paie-carrière) seront compensées par des recettes en dotations d'Erdre et Gesvres.

- ⇒ Les charges à caractère général du chapitre 011 représentent 1 748 170 € soit une progression par rapport au budget primitif 2021 de + 17.3 % en lien avec l'inflation et se décomposent comme suit :



- ✚ Les prestations de services sont inscrites pour 781 530 € contre 667 680 en 2021 soit une progression de 17 % et comprennent :

- ❖ La restauration scolaire, ALSH et du multi-accueil pour 577 150 €, avec une augmentation de 27 % en raison de la renégociation du marché pour la rentrée prochaine.

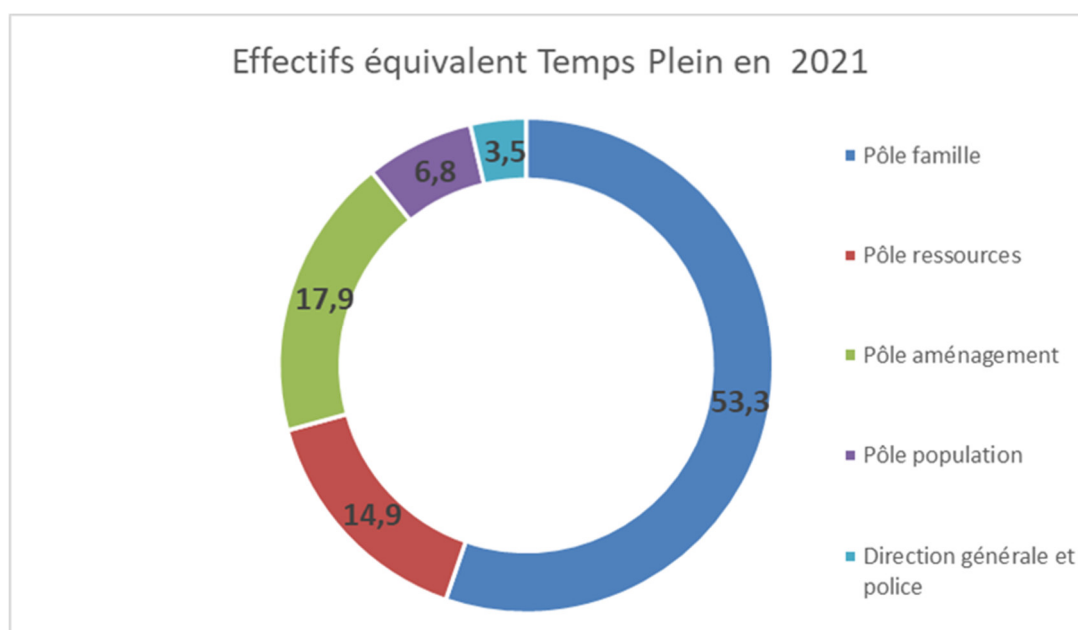
- ❖ Les contrats de service pour la télésurveillance, l'éclairage public, le balayage des voiries, l'éco-pâturage et les prestations informatiques, notamment les contrats de maintenance des photocopieurs et autres matériels avec une enveloppe de 104 010 €.
 - ❖ Les formations des agents aux habilitations électriques, gestes de premiers secours ou brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs pour un montant de 18 930 €.
 - ❖ La rémunération d'intervenants extérieurs dans les différents services pour 46 500 €.
 - ❖ Des frais de transport pour 10 250 €.
 - ❖ Des frais de nettoyage des locaux pour la vitrerie et l'entretien bi-hebdomadaire au complexe des cent sillons pour 24 560 €.
 - ❖ Les frais de gardiennage de l'église pour 130 €.
- ✚ Une provision pour les fluides : électricité, gaz et eau est inscrite à hauteur de 306 000 €, une augmentation de 105 300 € par rapport à 2021 soit + 52.47 % avec l'ouverture du nouveau groupe scolaire maternel Hippolyte Monnier, à la rentrée 2021, ainsi que l'augmentation des coûts de l'énergie.
- ✚ Les achats de fournitures et de matériel sont inscrits pour 214 310 €, + 5.59 % par rapport à 2021 et comprennent :
 - ❖ Le carburant pour 32 250 €.
 - ❖ Les fournitures d'entretien pour 35 000 €.
 - ❖ Les fournitures de petit équipement, fournitures administratives, produits pharmaceutiques, fournitures de voirie, vêtements de travail et diverses autres fournitures pour un montant total de 82 360 €.
 - ❖ L'acquisition de livres pour 23 000 € dont 20 000 € pour la médiathèque.
 - ❖ Les fournitures scolaires pour 28 200 €.
 - ❖ La documentation générale et technique pour 13 500€.
- ✚ Les dépenses d'entretien des terrains avec le fleurissement, des bâtiments avec un programme de démoissage, de remplacement des éclairages de sécurité, de peinture, d'entretien de la voirie communale, des véhicules et du matériel pour un total de 180 440 €, + 36.44 % par rapport à la prévision 2021. L'augmentation est liée à l'inscription d'une provision de 45 000 € pour la reprise de concession et la construction de caveaux au cimetière.
- ✚ Des honoraires pour 41 300 € pour la rédaction d'actes administratifs, l'analyse de la qualité de l'air dans les lieux d'accueil des enfants.
- ✚ Locations mobilières de batterie pour les véhicules électriques, minibus et charges locatives pour 40 700 €, - 32% par rapport au budget 2021. La fin de la location des deux modulaires au groupe scolaire de la Futaie au 1^{er} septembre suite à la livraison du groupe maternel Hippolyte Monnier explique cette baisse.
- ✚ Concours divers pour un montant de 68 530 € notamment le comité des œuvres sociales + 2 700 € en lien avec l'augmentation de la masse salariale, les frais des services mutualisés 7 000€ €, les redevances animation sportive, participation piscine des écoles et redevance incitative pour 22 100 €.
- ✚ Des dépenses de publicité, publications et relations publiques pour un montant total de 33 400 €.
- ✚ Maintien du montant des primes d'assurances, 35 000 €, avec la renégociation du lot dommages aux biens de la mairie et une nouvelle assurance obligatoire de protection fonctionnelle des agents et des élus.

- ✚ Baisse des frais d'affranchissement, avec la mise en place de la dématérialisation de l'envoi des factures aux familles et le projet de coffre-fort numérique pour la paye, et téléphoniques, prévision de 27 800 € contre 30 480 € en 2021.
- ✚ Maintien des frais de missions et réception avec une enveloppe de 7 460 €.
- ✚ Hausse des frais d'alimentation avec 5 800 €, soit + 2 100 € avec davantage de manifestations prévues en 2022 par rapport à 2021 qui a vu certaines annulations découlant de la crise sanitaire.
- ✚ Maintien des dépenses de taxes foncières et autres impôts locaux avec une enveloppe de 5 900 €.

⇒ Les charges de personnel inscrites pour un montant de 4 178 110 €, sont en progression de + 5.8 % par rapport au budget primitif 2021.

Cette progression est plus que divisée par deux, par rapport à celles enregistrées en 2020 (+13,5%) et en 2021 (+13,6%). Cela s'explique par la fin de la mise à niveau des effectifs nécessaire au fonctionnement des services du pôle famille, notamment les services enfance et petite enfance et du service hygiène qui a dû intégrer depuis 2019 l'entretien de nouveaux bâtiments.

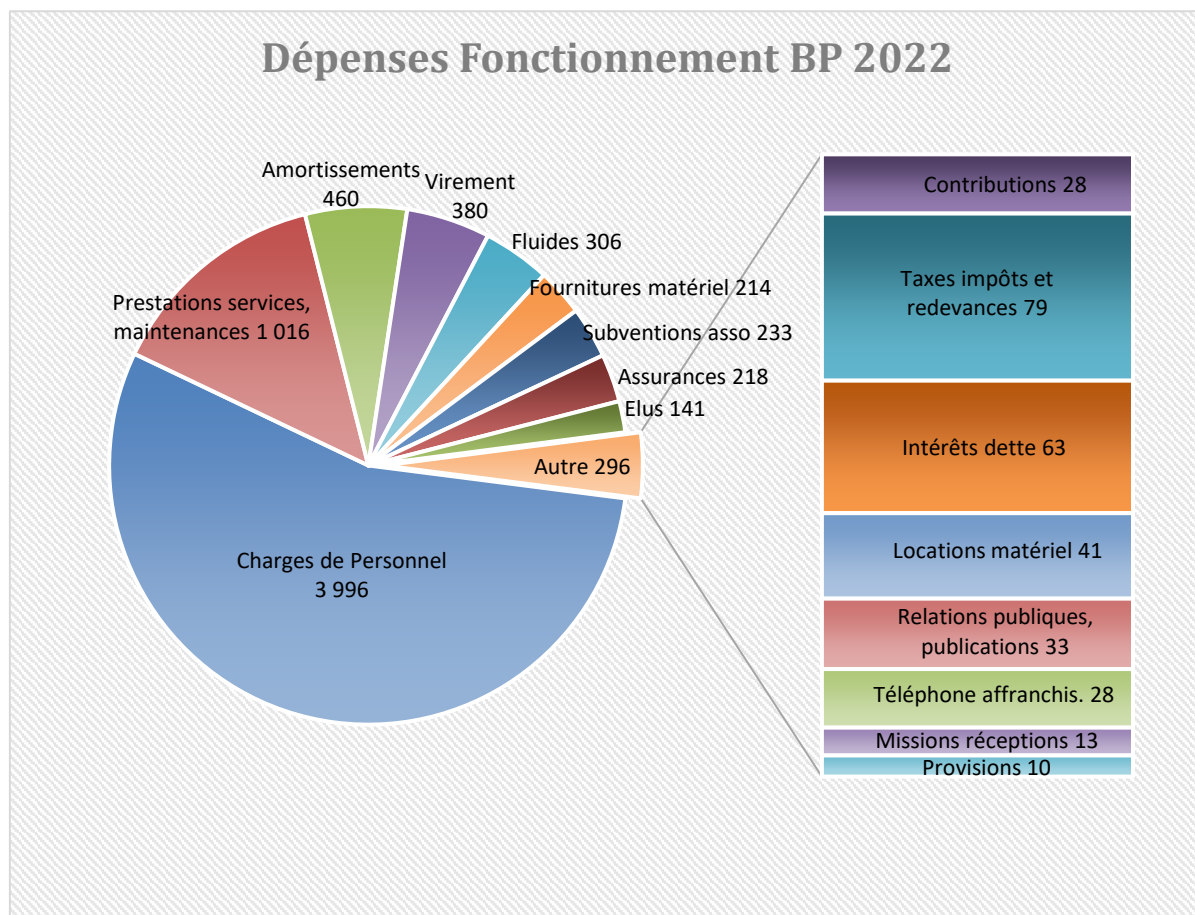
Il est donc projeté en 2022 une stabilisation des effectifs. Pour mémoire, le nombre d'effectifs équivalent temps plein est de 96,5 en 2021.



- ✚ La hausse des dépenses de personnel prévue pour 2022 (+5,8%) s'explique ainsi :
 - ⇒ 2 % pour le glissement vieillesse technicité qui correspond aux évolutions de carrière des agents (avancement d'échelon, de grade, de cadres d'emploi, de régime indemnitaire).
 - ⇒ 1,3% pour le fait que le paiement du coût à la CCEG des services mutualisés paie-carrières et autorisations des droits des sols 2021 n'a pas été réglé et doit donc être budgété sur l'exercice 2022 (en plus du coût de ces services pour 2022).
 - ⇒ 1,2 % pour le coût des recrutements nouveaux prévus en 2022, soit un agent polyvalent au service bâtiment à temps complet à compter du 1^{er} janvier et un policier municipal à compter du 1^{er} septembre.

- ⇒ 0,5% pour la hausse de la cotisation d'assurance liée à la croissance de la masse salariale, pour un montant de 182 600 €.
 - ⇒ 0,4% pour une enveloppe dédiée aux imprévus et au remplacement d'agent en arrêt.
 - ⇒ 0,3% pour la hausse du temps de travail de l'équipe hygiène en année pleine résultant de l'entretien du groupe scolaire Hippolyte Monnier.
- ⇒ Une prévision de 5 000 € est inscrite au titre des atténuations de produits, pour le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires, dans le cadre du pacte financier conclu avec Erdre et Gesvres.
- ⇒ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 414 720 € en nette régression – 14.9 % par rapport au budget primitif 2021.
- Maintien de la provision informatique pour les droits hébergés de 12 500 €.
 - Maintien de l'enveloppe pour les indemnités élus et charges rattachées 141 100 €.
 - Baisse du montant au titre de la politique de l'habitat ramené à 10 000 €.
 - Suppression des participations pour travaux sur les réseaux téléphoniques reportées en investissement, 72 000€ inscrits en 2021.
 - Augmentation des frais de scolarité extérieure 13 000 € contre 9 000 € inscrits en 2021.
 - Augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations et divers organismes, 233 000 € contre 229 300 € inscrits en 2021, en lien avec la révision du contrat avec l'école privée + 7 200 €.
 - Autres contributions : frais SACEM, pertes sur créances irrécouvrables, participation LAEP et les arrondis du PAS pour 5 120 €.
- ⇒ Les charges financières (*intérêts des emprunts*) baissent à hauteur de 63 000 €, soit – 7.4 % par rapport à la prévision 2021.
- ⇒ Maintien d'une provision pour charges exceptionnelles de 4 000 €.
- ⇒ Une provision pour risques et dépréciation des actifs circulants pour 6 000 €.
- ⇒ Le virement à la section d'investissement de 380 000 €.
- ⇒ Les opérations d'ordre pour les amortissements pour 460 000 €.

Répartition du budget de Fonctionnement 2021 par catégorie de dépenses, en milliers d'Euros



B. Détail de la section d'investissement

L'autofinancement réalisé permettra la réalisation partielle du programme d'investissement 2022.

Deux nouvelles autorisations de programme sont créées en 2022, pour l'extension du Service Animation Jeunesse (SAJ) et pour les liaisons douces La Rousselière - Les Chesnaies avec des études programmées cette année.

Les crédits de paiements correspondants sont inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes et sont intégrés dans le détail ci-dessous.

1- En recettes d'investissement

⇒ Le résultat excédentaire de clôture de la section investissement pour l'exercice 2021 est reporté pour 534 133.53 €.

⇒ Les subventions sont inscrites pour un montant de 516 000 € en plus des restes à réaliser 2021 qui s'élèvent à 51 764 € :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les liaisons douces Curette – Le Bon Bézier, 63 600 €,

- Subvention du département pour l'extension du restaurant de la Futaie, 210 700 €,
 - Fonds de concours d'Erdre et Gesvres pour les liaisons douces, 16 700 €,
 - Subvention LEADER pour l'aménagement de jardins paysagers sud, 50 000 €
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'extension du restaurant, 175 000 €.
- ⇒ Les dotations, fonds divers et réserves comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 389 000 € et la taxe d'aménagement de 220 155.17 €.
- ⇒ L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2021 pour un montant de 698 947.30 €.
- ⇒ Le virement de la section de fonctionnement de 380 000 € correspond à l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement du budget 2022.
- ⇒ Le produit des cessions affiché pour 500 000 € correspond au produit de biens immeubles dont la commune envisage la revente, avec notamment la cession de la maison au 8 Avenue du Général de Gaulle pour 250 000 € et celle du 6 place de l'Eglise pour 250 000 €.
- ⇒ Les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 460 000 €.
- ⇒ Les opérations patrimoniales pour un montant de 120 000 € (intégration d'études, intégration réseaux électriques).

2- En dépenses d'investissement

- ⇒ Les restes à réaliser 2021 (RAR 2021) sont inscrits pour un montant total de 274 733.69 €.
- ⇒ Les immobilisations incorporelles hors RAR 2021 sont portées au budget primitif pour un montant total de 112 600 €. Elles comprennent :
- Les frais d'études pour 109 000 € : étude de structure pour la halle avenue du Général de Gaulle 10 000 €, étude d'aménagement du plan d'eau Notre Dame des Fontaines 20 000 €, étude pour la réfection du pont de la Favrière 6 000 €, étude urbaine cœur de bourg 55 000 €, étude pour les liaisons douces 13 000 €, étude hydraulique 5 000€.
 - Les acquisitions de logiciels softphone et pour une application mobile citoyens pour 3 600 €.
- ⇒ Les subventions d'équipement hors RAR 2021 figurent pour 50 000 €, pour un programme de renouvellement de matériel d'éclairage public.
- ⇒ Les immobilisations corporelles hors RAR 2021 sont inscrites pour un montant de 951 566.31 €. Elles comprennent notamment :
- L'acquisition de terrains : nus pour 5 000 €, bâtis pour 470 000 € et de voirie 10 000 €,
 - Les installations de voirie : signalétique bourg 50 000 €, éclairage de l'église 30 000 €, signalisation routière et de bâtiment 8 000 €, décorations de Noël 5 000 €.
 - Le matériel et outillage d'incendie pour 14 050 €,
 - Le matériel roulant : accessoires rouleaux nettoyeurs pour tracteur 15 000 €,

- Divers outillage (radars pédagogiques, outillage, groupe électrogène, tondeuse) : 17 500 €,
 - Véhicule : 10 000 €,
 - Le matériel informatique pour un montant de 35 000 € : ordinateurs portables, matériel informatique et téléphonique, dont une enveloppe pour l'équipement informatique dans les écoles de 15 000 €,
 - Une enveloppe pour le mobilier de 51 310 € : bureau nouvel agent, mobilier dont renouvellement tables et chaises dans les salles municipales, enveloppe pour les écoles 16 200 €, aménagement aux farfadets, dans les accueils périscolaires, au multi-accueil, aux restaurants scolaires et mobilier urbain.
 - Divers matériel pour 230 706.31 € comprenant des équipements pour le service hygiène 7 300 €, du matériel pour l'extension du réseau fibre de la mairie 20 000 €, des caméras de vidéoprotection 10 000 €, les aménagements nécessaires au projet scramble au restaurant des cent sillons 30 300 €, dans les écoles 26 500 € pour notamment la sécurisation des accès, des équipements dans les salles culturelles et sportives 20 950 €, dans les services enfance jeunesse 46 330 € avec la sonorisation et interphonie au multi-accueil, un projet de jeu extérieur pour le plan d'eau de la Bonne Vierge 43 500 €, une enveloppe pour la mobilité de 15 000 € ainsi que du matériel pour l'affichage 7 526.31 et pour l'équipement de la police municipale 3 300 €.
- ➔ Les immobilisations en cours hors RAR 2021 sont prévues pour un montant global de 2 290 100 €. Elles comprennent dans une large partie les crédits de paiements pour les autorisations de programme (APCP) et se répartissent comme suit :
- Des travaux d'aménagement de terrains pour 146 350 € :
 - ❖ Aménagement du cimetière 70 000 €,
 - ❖ Fin d'aménagement à l'école Hippolyte Monnier pour 57 000 €,
 - ❖ Fin des jardins au nord de la commune 10 000 €,
 - ❖ Aménagement de clôture aux ateliers et à l'école Desnos, réaménagement du talus du multi-accueil pour 9 350 €.
 - Des travaux de construction pour 1 130 950 € avec entre autres :
 - ❖ Modification du chauffage et programme led à l'agence postale, 8 500 €,
 - ❖ Désamiantage aux ateliers municipaux, 25 000 €,
 - ❖ Travaux d'aménagement du hangar de curette, 140 000 €,
 - ❖ Fin du marché de travaux de construction de l'école Hippolyte Monnier, 175 800 €,
 - ❖ Extension du restaurant scolaire de la Futaie, 360 000 €,
 - ❖ Réaménagement de l'espace aux Farfadets pour 59 350 €,
 - ❖ Construction de préaux dans les périscolaires, 46 900 €,
 - ❖ Travaux d'aménagement de la maison d'assistants maternels 140 000 €,
 - ❖ Extension du SAJ et travaux de peinture, 52 000 €,
 - ❖ Branchements aux réseaux de la halle-ateliers, 10 000 €,
 - ❖ Travaux d'aménagement d'un projet de bâtiment à Curette, 80 000 €
 - ❖ Autres travaux d'entretien dans les bâtiments communaux 33 400 €: ventilation à la Maison de la petite enfance, réfection de peinture dans les écoles et salles associatives, réfection cage d'escalier dans les salles route de la Chapelle...

➤ Des travaux d'installations et réseaux pour 972 800 € dont :

- ❖ Le tirage de la fibre sur la commune pour relier l'école de la Futaie au complexe des 100 Sillons, en passant par les Farfadets et l'école Desnos, 45 000 €,
- ❖ L'aménagement du village du Brossais 100 000 €,
- ❖ Le programme d'aménagement de la voirie communale et des chemins 331 800 €,
- ❖ La liaison douce Curette Le Bon Bézier 324 000 €,
- ❖ La voirie rue de l'Aubier 88 000 €,
- ❖ Des travaux d'enrobés et de branchements 54 000 €,
- ❖ Des travaux hydrauliques 30 000 €.

➤ Une enveloppe pour les avances forfaitaires à consentir aux entreprises pour 40 000 €.

Ci-dessous la répartition des projets en APCP :

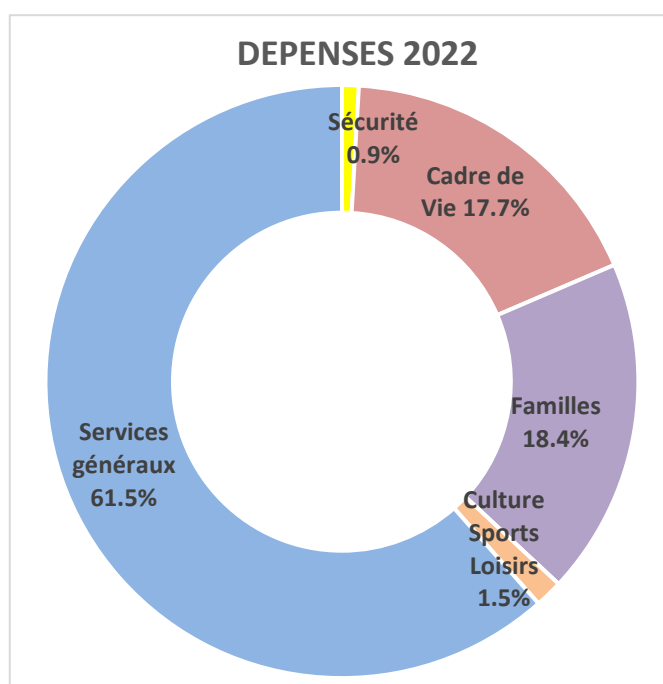
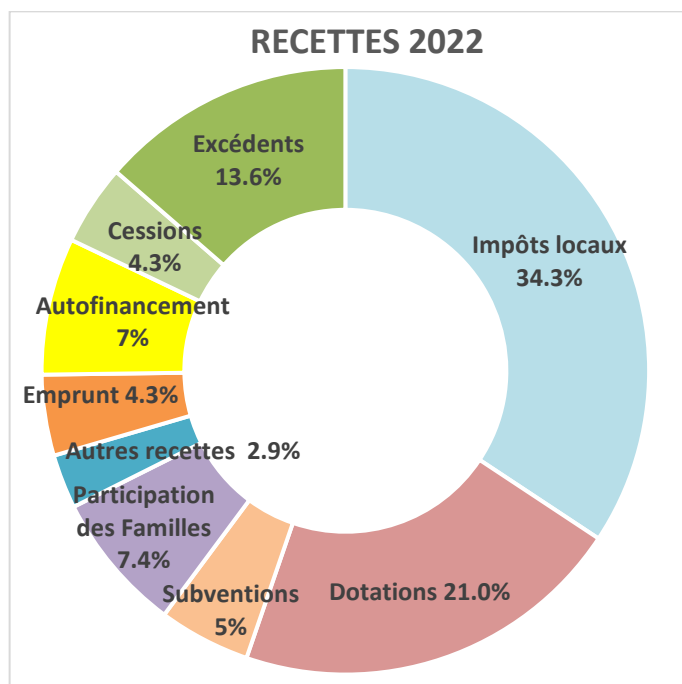
VENTILATION DES DEPENSES							
INTITULE	APCP votée	APCP actualisée	2019	2020	2021	2022	TOTAL réalisé
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Crédits	
AP 2019-01 Salle de Sports	1 945 237 €	1 936 628 €	295 104 €	1 564 893 €	74 631 €	2 000 €	1 934 628 €
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 301 181 €	3 275 399 €	182 812 €	1 153 789 €	1 616 798 €	322 000 €	2 953 399 €
AP2019-03 Cimetière	657 776 €	622 946 €		7 776 €	15 170 €	70 000 €	22 946 €
AP 2021-01 Restaurant Futaie	850 000 €	898 779 €			38 779 €	400 000 €	38 779 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 458 000 €	1 290 165 €			358 365 €	331 800 €	358 365 €
AP 2021-03 Liaisons douces Curette Bon Bézier	662 198 €	354 513 €			30 513 €	324 000 €	30 513 €
AP2021-04 Aménagement villages*	250 000 €	250 261 €			261 €	100 000 €	261 €
AP2022-01 Extension SAJ	204 000 €					50 000 €	- €
AP 2022-02 Liaisons douces études	13 000 €					13 000 €	- €
* Du brossais sur 3 années						1 612 800 €	

VENTILATION DES RECETTES									
INTITULE	APCP votée	APCP actualisée	2019	2020	2021	2022	TOTAL réalisé	FCTVA	Auto-financement
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Crédits			
AP 2019-01 Salle de Sports	1 945 237 €	1 936 628 €	638 250 €	164 250 €	50 000 €		852 500 €	317 356 €	766 772 €
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 301 181 €	3 275 399 €	1 400 000 €	90 373 €	1 121 548 €		2 611 920 €	537 296 €	126 182 €
AP2019-03 Cimetière	657 776 €	622 946 €					- €		622 946 €
AP 2021-01 Restaurant Futaie	850 000 €	898 779 €				385 747 €	385 747 €	137 593 €	375 439 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 458 000 €	1 290 165 €					- €	211 638.66 €	1 078 526 €
AP 2021-03 Liaisons douces Bon Bézier Curette	662 198 €	354 513 €				80 350 €	80 350 €	58 154 €	216 009 €
AP2021-04 Aménagement villages*	250 000 €	250 261 €					- €	41 053 €	209 208 €
AP2022-01 Extension SAJ	204 000 €							33 464 €	170 536 €
AP 2022-02 Liaisons douces études	13 000 €								13 000 €

➡ L'enveloppe pour remboursement du capital des emprunts s'élève à 405 000 €.

➡ Les opérations patrimoniales sont inscrites pour 120 000 €.

➡ Les dotations avec une enveloppe de 158 600 € pour le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activités, dans le cadre du pacte financier et fiscal, à Erdre et Gesvres.



Les données synthétiques inscrites sur l'annexe « informations générales » du budget primitif 2022 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune	Moyenne de la strate comptes communes 2020
Dépenses réelles de fonctionnement/population	958.66 €	926 €
Produit des impositions directes/population	529.77 €	507 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 033.22 €	1 127 €
Dépenses d'équipement brut/population	542.86 €	309 €
Encours de la dette/population	593.26 €	802 €
Dotation Forfaitaire/population	160.16 €	153 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64.52 %	57.98 %